
Loto-Québec | La nouvelle convention collective signée sous peu

Description

Info-Négo : Renouvellement de la convention collective ? Volume 5 no 7 ? 16 décembre 2022

La nouvelle convention collective du personnel professionnel de Loto-Québec sera signée le 20 décembre 2022!

Voici les prochaines étapes :

- **2 janvier 2023**: entrée en vigueur des nouvelles échelles salariales;
- **2 janvier 2023** : entrée en vigueur de l'horaire de 37,5 heures par semaines (incluant l'allocation de 2,5 heures de développement);
- **26 janvier 2023** : paiement des montants forfaitaires et de la rétroactivité salariale;
- **1er avril 2023** : mise en place des dispositions de la nouvelle assurance collective.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec vos personnes déléguées.

Votre comité de négociation

Stéphanie Lopez

Adrien Trouvé

Mathieu Fleurant Doré

François Dupont

Gervais Hudon

François Boyer, conseiller aux relations de travail et à la négociation

Guillaume Bouvrette, président

Categorie

1. Info-Négo

date créée

16 Déc 2022